

**Convocation à l'Assemblée Générale Extraordinaire
SERVICOM S.A
Société anonyme au capital 5 937 000 Dinars.
Siège social : 65 Rue 8601 Zone Industrielle Charguia I-Tunis
MF : 0826619WAM000
R.C : B111212003
Affiliation CNSS : 00152680-02**

Messieurs les actionnaires de la société SERVICOM sont convoqués à la réunion de l'assemblée générale extraordinaire qui se tiendra le 28 Novembre 2017 à 15 Heures à « L'Institut Arabe des Chefs d'Entreprises » à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Augmentation du capital de la Société ;
2. Délégation de pouvoir à la direction générale pour accomplir les formalités légales de l'augmentation de capital.
3. Extension de l'objet social
4. Pouvoirs

**PROCES VERBAL
DE LA REUNION DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
PV N°01-2017 DU 28 Novembre 2017**

L'an Deux Mille Dix-sept et le 28 Novembre 2017 à 15 Heures, les actionnaires de la société SERVICOM SA se sont réunis en assemblée générale Extraordinaire à « L'Institut Arabe des Chefs d'Entreprises » sur convocation du Conseil d'Administration pour débattre de l'ordre du jour suivant :

5. Autorisation de l'augmentation de capital de la société et approbation de ses modalités ;
6. Délégation de pouvoirs au conseil d'administration pour réaliser l'opération de l'augmentation de capital ;
7. Extension de l'objet social
8. Pouvoirs ;

Il ressort de la feuille de présence signée à l'entrée de la salle de réunion que les actionnaires présents ou représentés représentent% du capital et par conséquent l'assemblée peut délibérer légalement.

Le bureau a été composé par l'assemblée comme suit :

Mr Majdi Zarkouna préside la séance.

Mr Mourad Dimassi est désigné secrétaire de la séance.

Mr Belhassen Jerbi et Mr Mohamed Jaouadi sont désignés scrutateurs de la séance.

Après un échange de vues et d'explication et personne ne demandant plus la parole, le Président met aux voix les résolutions suivantes :

Première résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire approuve l'augmentation du capital de la Société par incorporation de réserves, et ce, par l'émission de 5 937 000 actions nouvelles gratuites attribuées à raison d'une (1) action nouvelle pour une (1) action ancienne, portant ainsi le capital de 5 937 000 dinars à 11 874 000 dinars. Les actions nouvelles gratuites porteront jouissance à partir du 1er janvier 2017.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire délègue au Conseil d'Administration tous pouvoirs nécessaires à l'effet de réaliser l'augmentation de capital.

L'Assemblée Générale Extraordinaire confère également tous pouvoirs à Monsieur Majdi Zarkouna, Président Directeur Général de la Société, ou à défaut à tout autre mandataire que le Président ou le Conseil d'Administration déléguera à l'effet d'accomplir toutes formalités légales et nécessaires pour la réalisation de l'opération susvisée et toutes autres formalités légales notamment de dépôt et de publicité ou de régularisation quelconque.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés.

▪ TROISIEME RESOLUTION

Les actionnaires décident d'étendre l'objet social de la société. Suite à cette extension d'objet, l'article 2 des statuts est modifié comme suit :

Article 2 (nouveau) :

La société a principalement pour objet :

- L'entreprise général dans les travaux public

Le reste de l'article 2 reste inchangé.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés.

▪ QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente Assemblée à l'effet de procéder à toutes formalités légales de dépôt ou de publicité.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés.

Plus rien ne reste à l'ordre du jour, la séance est levée à Heures

Le Président

Mr Majdi ZARKOUNA

Le Secrétaire

Mr Mourad DIMASSI

Les Scrutateurs

Mr Belhassen Jerbi

Mr Mohamed Jaouadi